



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

ATTENDU N° 12

ANTENNE DU HAVRE

Réunion du : 19 juin 2018

A : 19 H

Lieu : siège du D.F.S.M. - Antenne du Havre

Vice- Président : M. Olivier BELLIN

Membres présents : Mme Michèle LE BASTARD; MM. Eric AUGER, Daniel CHOPART, Pierre LUCAS ;
Mary SAWANEH et Jean-Luc TROADEC.

Membre absent excusé:

§§§§

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale de l'Arbitrage sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **2 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§

DOSSIERS EXAMINES

MATCH OH TREFILIERIES - NEIGES 11 / ASL RAMPONNEAU - U 18 - Départemental 2 - Groupe E - 2/06/2018

Le match n'a pas eu lieu.

- considérant que l'arbitre avait procédé à toutes les démarches administratives
- considérant que l'équipe de ASL RAMPONNEAU est arrivée après un retard de plus de 15 minutes

La Commission Départementale de l'Arbitrage - Antenne du Havre - a bien pris connaissance des faits et considère que l'arbitre a mis tout en œuvre pour débiter la rencontre qui n'a pas eu lieu compte-tenu du retard de l'équipe de ASL RAMPONNEAU.

Le dossier est transmis à la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes - Antenne du Havre - pour suite à donner.

MATCH SAINT-ROMAIN AC 3 / AS SAINT JEAN DE LA NEUVILLE - Seniors matin - D 1 - Phase unique - 20/05/2018

Le match a eu lieu comme prévu et s'est terminé sur le score de 3 à 0 en faveur de SAINT-ROMAIN AC 3.

- considérant que des réserves ont été portées, au milieu de la seconde période, par le capitaine de l'équipe de l'AS SAINT-JEAN DE LA NEUVILLE quant à la participation du joueur N° 6 de l'équipe de SAINT-ROMAIN AC 3
- considérant que ce joueur a participé au match durant toute la première mi-temps
- considérant que ce même joueur a tenu le rôle d'arbitre assistant durant toute la seconde mi-temps
- considérant que ces réserves ont été confirmées, par mail en date du 22 mai dernier, par le secrétaire de l' AS SAINT-JEAN DE LA NEUVILLE

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



La Commission Départementale de l'Arbitrage - Antenne du Havre - a bien pris connaissance des faits. Sachant que ces réserves auraient dû être déposées au moment des faits, avant la reprise du jeu, elles ne sont pas recevables.

Le dossier est transmis à la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors - Antenne du Havre - pour suite à donner.

**Le Vice-Président de la Commission
Antenne du Havre
Olivier BELLIN**

**La Secrétaire de la Commission
Antenne du Havre
Michèle LE BASTARD**